

Date de convocation du conseil
7/12/2021

Date d'affichage 17/12/2021

Nbre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

DELIB2021- 56

Objet :

URBANISME

Instauration d'une autorisation pour tout ravalement de façades

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un le quatorze décembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve – CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu – DECOMBLE Aurore - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - PAJEAN Baptiste - TUAL Hélène - VACHET Nadine
ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - MONIN Eric - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - ROBIN Clément
Elu secrétaire : DECOMBLE Aurore

Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et à l'unité architecturale et paysagère ainsi qu'à la qualité du cadre de vie,

Considérant que la déclaration préalable de travaux offre à la commune la possibilité d'orienter et de conseiller les porteurs de projets sur les travaux envisagés dans le respect des règles d'urbanisme et du contexte urbain,

Considérant la volonté communale de veiller à l'insertion paysagère,

Mme le Maire propose de soumettre les ravalements de façades au régime de l'autorisation de la déclaration préalable de travaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
VOTE : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DONNE son accord à l'instauration d'une demande de déclaration préalable pour toute demande de ravalement de façades.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ

